



# Comité de pilotage du site Natura 2000 « Petit Rhône »

Compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2022

Tenue à la mairie de Fourques à 9h

| Nom                       | Structure   |
|---------------------------|---|
| AILLET Christelle         | Mairie des Saintes-Maries-de-la-mer                                     |
| ARNASSANT Stéphane        | Parc naturel régional de Camargue                                       |
| BERTOZZI Laure            | Syndicat Mixte d'Énergie 13 (SMED13)                                    |
| BRUSSON Romain            | Compagnie Nationale du Rhône (CNR)                                      |
| CAVALIER Philippe         | Chambre d'Agriculture du Gard   |
| CLEMENT François          | Centre Français du Riz / Syndicat des Riziculteurs de France et Filière |
| CONTRERAS Marie-Christine | Mairie des Saintes-Maries-de-la-mer                                     |
| CRESTEY Alexandre         | PNRC  |
| DESMARET Yves             | Conseil Départemental du Gard   |
| DUMAS Gilles              | Mairie de Fourques/Président du COPIL                                   |
| FUENTO Nicolas            | LPO PACA  |
| GRILLAS Patrick           | CSRPN PACA  |
| HELLUY Manon              | DREAL PACA  |
| HENRY Claude              | DDTM 13   |
| JOLY Jules                | Fédération de Chasse 13   |
| LAFOURNIERE Léa           | Syndicat mixte de la Camargue Gardoise (SMCG)                           |
| LANGLOIS Juliette         | PNRC  |
| MANICACCI Tao             | SYMADREM  |
| MATEU Sylvain             | DDTM 30   |
| POULET Laetitia           | Parc naturel régional de Camargue                                       |
| RAVIOL Pierre             | Mairie d'Arles / SYMADREM / PNRC  |
| SCHAEFFER Lucie           | Parc naturel régional de Camargue                                       |
| TERNAT Raymond            | Fédération de Chasse 30   |
| TETREL Claire             | OFB   |

## Excusés :

| Nom               | Structure   |
|-------------------|---|
| BERRIN Axel       | Fédération de Chasse 13   |
| BRANGIER Laurence | Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gard |
| BUCHET Élise      | CRPF Occitanie  |
| FLOUTIER Alain    | Syndicat Mixte des Traversées du Rhône                          |
| GIRET Sylvie      | DDTM 13   |

## Ordre du jour :

1. **Le site Natura 2000 « Petit Rhône » : contexte, historique et enjeux.**
2. **Bilan succinct de l'animation 2021/2022 et perspectives pour l'animation 2023/2024**
3. **Focus sur l'Herbe à alligator**
4. **Questions/Discussion**

La diaporama de la réunion est disponible au lien suivant : <http://pnr-camargue.n2000.fr/natura-2000-et-vous/ressources-natura-2000/ressources-sites-rhodaniens>

### Introduction

En tant que Maire de Fourques et Président du Comité de Pilotage, Gilles Dumas accueille l'ensemble des participants à la réunion et les remercie de leur implication.

## **1. Rappel du contexte de l'animation du site Natura 2000 « Petit Rhône »**

L. Schaeffer présente l'Ordre du Jour de la séance et précise que la convention d'animation en cours pour le Parc de Camargue prend fin le 31/12/2022. Une demande de subvention pour une nouvelle période d'animation 2023/2024 a été déposée en juillet 2022.

Le Parc naturel régional de Camargue souhaite continuer l'animation du site pour la prochaine convention d'animation qui s'étend de janvier 2023 à décembre 2024, et demande donc la validation du COPIL.

**Le COPIL donne sa validation pour que le Parc naturel régional de Camargue poursuive l'animation du site Natura 2000 « Petit Rhône » sur la période janvier 2023 - décembre 2024.**

### Loi 3 DS :

L.Schaeffer présente la loi 3DS et ses conséquences à partir de janvier 2023 pour les sites Natura 2000 uniquement terrestre (transfert de compétences de l'État à la Région).

C. Henry précise que de nombreux échanges entre la Région et la DDTM 13 seront mis en place pour permettre une bonne continuité dans le suivi des dossiers. Le Conseil Régional sera le guichet unique pour les crédits État et FEADER.

M. Helluy précise également que le suivi et l'instruction des évaluations d'incidences restent une compétence des DDT.

## 2. Bilan succinct de l'animation pour 2021/2022 :

### 2.1. Suivis et études scientifiques (36 % du temps de travail) :

#### Suivis de la Loutre d'Europe :

N. Fuento (LPO PACA) présente le Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe.

C. Henry demande si des suivi ADN sont réalisés sur cette espèce pour connaître ses zones de présence.

N. Fuento répond que le Parc du Mercantour a déjà réalisé un suivi par ADN des épreintes de Loutre mais la LPO n'a pas encore développé cette technique par manque de moyens. Cette technique permettrait de connaître les liens entre individus à partir d'épreintes fraîches, il ne s'agit pas d'ADN environnementale.

### 2.2. Gestion administrative (18 % du temps de travail) :

C. Henry précise que la gestion administrative et financière des sites Natura 2000 peut être très lourde pour Natura 2000 (financements par l'État et par l'Europe) mais qu'il n'est malheureusement pas possible de simplifier ce travail.

### 2.3. Évaluation des incidences Natura 2000 (5 % du temps de travail) :

#### Projet de décorsetage limité des digues du Petit Rhône :

P. Raviol présente rapidement le projet de décorsetage limité des digues du Petit Rhône. Il précise que l'ambition du SYMADREM est de maintenir une activité de culture biologique ou d'élevage dans le périmètre des ségonnaux (espaces entre la digue et le fleuve).

T. Manicacci précise que le dépôt du dossier réglementaire a été réalisé en avril 2022. Le projet de décorsetage limité des digues du Petit Rhône prévoit le recul des digues de 50 à 100 mètres en fonction des secteurs. Le recul des digues permet d'éviter de forts impacts sur la ripisylve. Certains secteurs des ségonnaux seront rachetés et serviront de zones d'emprunt de matériaux ou de zones pour la réalisation de mesures de compensation ou de valorisation (projets de création de 7 îlons).

P. Grillas demande si les zones de ségonnaux prévues pour la compensation seront utilisées pour d'autres projets.

T. Manicacci répond que ces zones de compensation seront utilisées uniquement pour le projet de décorsetage.

C. Aillet demande si l'évolution du débit du Rhône a été prise en compte dans le projet.

T. Manicacci répond que le SYMADREM a conscience d'une baisse des débits du Rhône et une étude est menée par l'Agence de l'Eau à l'échelle du Rhône, de sa source à la mer, sur cette question. A contrario, aucune étude ne fait actuellement le lien entre cette baisse de débit et la survenue de crues exceptionnelles. L'exemple de 2003 est donné : le débit annuel du Rhône a été le plus faible des 20 dernières années et une crue exceptionnelle est pourtant survenue.

F. Clément précise que le Syndicat des Riziculteurs de France et Filière sera vigilant aux évolutions agricoles dans les ségonnaux. Il n'est pas souhaitable que l'agriculture en place dans les ségonnaux face jurisprudence pour tout le delta, notamment dans un contexte difficile pour la profession au

regard de l'arrêté du 15 novembre 2021 du Conseil d'État portant sur l'encadrement de l'usage des produits phytosanitaires dans les sites Natura 2000 terrestres.

P. Raviol affirme son soutien à la riziculture, le delta a besoin de la riziculture pour maintenir le coin salé.

### 3. Focus sur l'Herbe à alligator :

L. Schaeffer présente le problème nouvelle de l'herbe à alligator, plante exotique envahissante sur le Grand Rhône et le Petit Rhône et les travaux de gestion et de suivi réalisés cette année, en partenariat avec le Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles.

Trois nouvelles stations de la plante ont été découvertes en 2022 sur le Petit Rhône. La plante risque donc de changer de statut en Région Sud, en passant de « émergente » à « majeure » sur le Rhône ce qui risque de compliquer l'accès à des subventions pour les prospections et les travaux de gestion.

R. Brusson présente les travaux de gestion réalisés par la CNR sur le Grand Rhône. Il précise que la plante est difficile à traiter car elle est très cassante et peut être difficile à détecter pour les entreprises. Cependant elle ne graine pas, il est donc possible de la composter.

**La séance est levée à 12h00.**